

BILLS sent up by the Assembly.

- " Police in the Cities of Québec and Montreal and the Town of Three-Rivers, and for other purposes therein-mentioned, and to provide for the regulation of the Police of the said Cities of Québec and Montreal and for the Town of Three-Rivers." Received by Message—read a first time—to be read a second time, 72. This order discharged, and the Bill committed to a Special Committee, 74. Report with amendments, 116. It is received. The question of concurrence postponed to the 1st day of August next, 122.
- " An Act to authorize George Le Pallieur to sell a certain lot of ground in his possession, entailed upon the heirs of the late Charles Le Pallieur, situate on Saint Joseph Street, in the City of Montreal." Received by Message—read a first time—to be read a second time, 72. This order discharged and the bill referred to a Special Committee, 74. Report without amendment, agreed to, 81. Read a second time, 82. Read a third time, passed, *Ibid.* Acquiescence of the House signified to the Assembly, 82, 83. Royal assent, 148.
- " An Act to continue for a limited time, an Act passed in the fifty eighth year of His Majesty's reign, intituled, " An Act to extend the provisions of an Act passed in the thirty-fourth year of His Majesty's reign, intituled, " An Act for the division of the Province of Lower-Canada, for amending the jurisdiction thereof, and for repealing certain laws therein-mentioned, and to provide more effectually for the administration of Justice in this Province." Received by Message, read a first time, 82. Read a second time, 83. House in Committee, report without amendment, 90. Read a third time, passed, acquiescence of the House signified to the Assembly, 94. Royal assent, 148.
- " An Act for appointing Commissioners to treat with Commissioners appointed or to be appointed on the part of Upper-Canada, for the purposes therein-mentioned." Received by Message, read a first time, 84. Read a second time, 87. House in Committee, Report without amendment, to be read a third time, 88. Said order discharged and the bill to be re-committed, 91. House in Committee, 94, 101. Motion to postpone the consideration of this bill to the 1st of July; motion in amendment that the Committee have leave to sit again. It is agreed to, 101. House in Committee, 110. Report without amendment. Third reading moved for the 1st of June, negatived, and the bill to be read a third time on the next sitting day, 113. This order discharged and the bill to be read a third time at the next meeting and the Members in town to be summoned, 116. The order read, an amendment proposed to the bill; after debate it is agreed to and ordered to be engrossed, 118—read a third time. Several amendments proposed and agreed to. The Bill passed with the amendments, and ordered down to the Assembly for acquiescence, 121. Not returned.
- " An Act to continue for a limited time, two several Acts therein-mentioned, to regulate persons engaged in the Trade of Baking and Selling Bread, in the Cities of Québec and Montreal, and in the Town of Three Rivers,"—received by Message, 88—read a first time, 89—read a second time, 91. House in Committee, Report without amendments, 94. Read a third time, passed, acquiescence of the House signified to the Assembly, 97. Royal assent, 148.
- " An Act to authorize George Waters Allsopp, Esquire and others therein-mentioned to build a toll-bridge over the river Jacques Cartier, in the County of Hampshire." Received by Message, read

BILLS envoyés par l'Assemblée.

- au sujet des dits amendemens. La Chambre y consent, 117. Directeurs nommés pour la conduire, 117, 118. Ils font rapport des raisons pour lesquelles l'Assemblée n'a pas acquiescé au douzième amendement, 120. La Chambre persiste dans ses amendemens et en donne avis à l'Assemblée, 124.
- " Acte pour faire bon d'une certaine somme d'argent y mentionnée, avancée pour défrayer les dépenses du Gouvernement Civil de cette Province, pour l'année mil huit cent dix-huit." Reçu par Message. Lu une première fois, 66. Lu une seconde fois, 67.—La Chambre en Comité, 71, 72. Rapport sans amendemens, 74. Motion de le recevoir le premier de Juin. Amendement proposé et passé, 74. La motion principale rejetée. Protest, 75. Le Bill lu une 3e. fois, 76—passé et avis en est envoyé à l'Assemblée, 77.
- " Acte pour rappeler un Acte passé dans la 57e. année du Règne du Sa Majesté, intitulé, " Acte qui pourvoit plus efficacement aux Règlemens de la Police dans les Cités de Québec et de Montréal et dans la Ville des Trois-Rivières, et pour d'autres fins y mentionnées," et qui pourvoit pour le Règlement de la Police des dites Cités de Québec et de Montréal et de la Ville des Trois-Rivières. Reçu par Message. Lu une première fois, et doit être lu une 2de. 72. Cet ordre déchargé et le Bill référé à un Comité Spécial, 74. Rapport avec amendemens, 116. Il est reçu et la question de concurrence est remise au 1er. jour d'Août, 122.
- " Acte pour autoriser George Le Pallieur à vendre un certain lot de terre en sa possession, substitué par feu Charles Le Pallieur, situé sur la Rue St. Joseph, dans la Cité de Montréal." Reçu par Message. Lu une 1re. fois, et doit être lu une 2de. 72. Cet ordre déchargé. Le Bill référé à un Comité Spécial, 74. Rapport sans amendemens. La Chambre y concourt, 81. Lu une 2de. fois, 82. Lu une 3e. fois. Passé, *Ibid.* Notice en est donnée à l'Assemblée, 82, 83. Sanction Royale, 148.
- " Acte pour continuer, pour un tems limité, un Acte passé dans la 58e. année du Règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte pour étendre les provisions d'un Acte passé dans la trente-quatrième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte qui divise la Province du Bas-Canada, qui amende la Jurisdiction d'icelle, et qui rappelle certaines Loix y mentionnées, et qui pourvoit plus efficacement à l'Administration de la Justice en cette Province." Reçu par Message. Lu une 1re. fois, 82. Lu une 2de. fois, 83. La Chambre en Comité. Rapport sans amendemens, 90. Lu une 3e. fois. Passé. Notice en est envoyée à l'Assemblée, 94. Sanction Royale, 148.
- " Acte pour nommer des Commissaires pour traiter avec les Commissaires nommés ou qui seront nommés de la part du Haut-Canada, pour les fins y mentionnées." Reçu par Message. Lu une 1re. fois, 84. Lu une 2de. fois, 87. La Chambre en Comité. Rapport sans amendemens. Il doit être lu une 3e. fois, 88. Cet ordre déchargé et le Bill doit être mis de nouveau en Comité, 91. La Chambre en Comité, 94, 101. Motion d'en remettre la considération au 1er. de Juin. Motion en amendement, que le Comité ait la permission de siéger de nouveau. Elle passe, 101. La Chambre en Comité, 110. Rapport sans amendement. La troisième lecture proposée pour le 1er. de Juin.—Elle est négativée et le Bill doit être lu pour la 3e. fois, à la Séance prochaine, 113. Cet ordre déchargé. La 3e. lecture remise à la prochaine Séance, et les Membres doivent être sommés, 116. Amende-